



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : établissements

Question écrite n° 34580

## Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du Muséum national d'histoire naturelle. Cet établissement unique au monde tire son originalité du fait qu'il associe trois missions : conservation, recherche, enseignement et diffusion des connaissances. Le Muséum dont font partie le musée de l'Homme, le zoo de Vincennes, le Jardin des Plantes, l'arborétum de Chevreloup, le domaine de Brunoy, etc... constitue un pôle de référence dans les disciplines qui y sont développées. Il reçoit, à ce titre, de nombreux groupes scolaires, et des spécialistes du monde entier trouvent dans ses laboratoires un lieu unique de recherche et d'échange. Le désengagement de l'Etat depuis les années 1960 est responsable de la situation financière désastreuse du Muséum qui vit essentiellement de ses fonds propres alimentés surtout par les droits d'entrée des visiteurs et a abouti à la fermeture, en 1965, de la galerie de zoologie. En 1988, l'Etat a enfin débloqué 400 millions de francs pour rénover la grande galerie de zoologie et dernièrement le grand rocher du zoo de Vincennes a été rénové. Cependant, en dehors de ces grands travaux, l'enveloppe budgétaire reste très modeste et la recherche scientifique et l'enseignement en font particulièrement les frais. Ainsi, la direction des recherches et des études doctorales (DRED) voit la dotation de ses laboratoires en diminution depuis des années. Ainsi certains personnels du Muséum sont rémunérés sur des contrats hors budget. Une grande politique de développement du Muséum est urgente ; la rénovation de l'ensemble du Muséum national d'histoire naturelle est évaluée à 2,6 milliards de francs. Il lui demande, en conséquence, s'il entend inscrire cette opération au contrat de plan Etat-région 2000-2009 afin d'obtenir 260 millions de francs par an durant cette période.

## Texte de la réponse

La situation du Muséum national d'histoire naturelle a retenu tout l'attention du ministre. Un audit a été réalisé à sa demande par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et par l'inspection générale des finances. Ce rapport recommande d'engager un plan global de restructuration de cet établissement. Ce plan s'appuierait en premier lieu sur la modernisation des approches des trois missions essentielles du muséum : pour les activités scientifiques, un regroupement des activités, accompagné d'un recentrage scientifique et d'une plus grande ouverture sur l'extérieur ; pour la gestion des collections, une profonde réhabilitation dans à peu près tous les domaines ; pour les missions d'accueil du public, une forte professionnalisation y compris dans une logique commerciale. Pour engager ce projet, un administrateur provisoire a été nommé, pour la période allant jusqu'à la mise en place des instances que prévoiront les nouveaux statuts. Il exerce les responsabilités qui sont celles du directeur, au terme des statuts actuels du muséum et sera assisté dans cette tâche par un comité d'orientation. Sa mission est : de prendre les mesures, à court terme et d'engager les dispositifs à plus long terme, permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens ; de préparer la définition d'une politique des collections ; de proposer un plan de rénovation du muséum et d'engager les premières mesures nécessaires ; de mettre en place un système d'organisation et un système de gestion administrative et comptable apportant toute la fiabilité et la souplesse souhaitables ; d'assister la tutelle dans la mise au point des nouveaux statuts. 143 millions de francs ont été prévus au projet de loi de finances pour 2000 pour entamer cette opération. Le muséum ne vit pas essentiellement de ses fonds propres alimentés surtout par les droits des visiteurs, puisque les subventions d'Etat représentent 80 % de son budget.

## Données clés

**Auteur** : [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription** : Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34580

**Rubrique** : Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 septembre 1999, page 5313

**Réponse publiée le** : 10 janvier 2000, page 198